

RUBRIQUE 1: Identification

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **Tampon Phosphate MILLONIG**

Code Produit : GT400174, GT400274

Marque : em-grade.com

Numéro CE : 231-931-4

Numéro CAS : 7778-77-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire,

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : em-grade.com distribué
par Delta Microscopies
22bis, route de Saint-Ybars
31190 MAURESSAC - FRANCE

Téléphone : (+33) 05 61 73 60 14

Fax : (+33) 05 61 80 78 53

Adresse e-mail : contact@em-grade.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence en France : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :



GHS07

Acute Tox. 4 H302 *Nocif en cas d'ingestion*

Acute Tox. 4 H332 *Nocif par inhalation*

Skin Irrit. 2 H315 *Provoque une irritation cutanée.*

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



GHS07



Mention d'avertissement : *Attention*

Mentions de danger :

H302+H332 *Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation*

H315 *Provoque une irritation cutanée.*

Conseils de prudence :

P261 *Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols*

P280 *Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage*

P301+P312 *EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise*

P330 *Rincer la bouche.*

P304+P340 *EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer*

P501 *Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.*

2.3 Autres dangers :

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

3.1 Substances :

Non applicable

3.2 Mélanges :

Désignation	N° CAS	Numéro CE	% masse
Di sodium hydrogen phosphate	7558-79-4	231-448-7	>2,5-≤10
Sodium Dihydrogen phosphate monohydrate	10049-21-5	231-449-2	>2,5-≤10
NaCl	7647-14-5	231-598-3	0.5

RUBRIQUE 4: Premiers secours



4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

En cas d'inhalation

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Consulter immédiatement un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire

RUBRIQUE 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des



informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune exigence particulière. Conserver les récipients bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Néant.

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau..

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau

Vêtements à manches longues

Porter des gants appropriés. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Risques thermiques

Néant

Mesures de protection de l'environnement

Aucune information disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



Aspect : Transparent

Etat physique : Liquide

Couleur : incolore

Odeur : Inodore

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : 6.9 - 7.5

Point de fusion : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : sans objet

Température de décomposition : donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa

Densité de vapeur relative : non déterminé

Densité relative : non déterminé

Densité à 20°C 1,0079 g/cm³

Hydrosolubilité : peu miscible

Coefficient de partage: noctanol/eau : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

Viscosité, cinématique : donnée non disponible

9.2 Autres informations

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité



10.1 Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réaction dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune information disponible.

Réactions dangereuses : Aucune information disponible

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

10.6 Produits de composition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou par inhalation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.



12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages contaminés

Vider les restes. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1 Numéro ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Néant
14.5 dangers pour l'environnement	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Non applicable
"Règlement type" de l'ONU	Néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Règlements/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE, annexe I : aucun des composants n'est compris
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.
Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris



15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) n'a pas été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Fin de la FDS